

ABSENCES.

629. — 19 JUIN 1840. — *Par jugement de ce jour le tribunal de première instance séant à Furnes a ordonné une enquête pour constater l'absence du sieur Charles-Louis Ghyselen, né à Steenkerke, et incorporé en 1807 dans l'armée française.* (Bull. offic., n. XLVII.)

630. — 25 JUIN 1840. — *Par jugement de ce jour le tribunal de première instance séant à Nivelles a ordonné une enquête pour constater l'absence du sieur Pierre-Joseph Lambotte, domicilié en dernier lieu à Waterloo, et incorporé dans l'armée française, il y a plus de trente ans.* (Bull. offic., n. XLVII.)

SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE. — ENVOI EN POSSESSION.

631. — 10 JUIN 1840. — *Par jugement de ce jour le tribunal de première instance séant à Termonde (Flandre-Orientale) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications prescrites par l'art. 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession des biens composant la succession vacante de Ferdinandine Hutsebaut, décédée à Vlierrele, le 26 septembre 1839.* (Bull. offic., n. XLVII.)

632. — 1^{er} JUILLET 1840. — *Loi ouvrant un crédit supplémentaire au budget du département des affaires étrangères pour l'exercice 1839.* (Bull. offic., n. XLVIII) (1).

Léopold, etc. Nous avons de commun accord avec les chambres décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au chap. V, article unique, du budget du département des affaires étrangères pour l'exercice 1839 (frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses), un crédit supplémentaire de dix mille cinq cent vingt-trois francs trente-six centimes (10,523 fr. 36 c.)

Mandons et ordonnons, etc.

633. — 6 JUILLET 1840 — *Arrêté portant convocation du collège électoral de Virton.* (Bull. offic., n. XLVIII.)

Léopold, etc. Revu notre arrêté du 21 du mois dernier, par lequel le sieur baron Édouard d'Huart, membre de la chambre des représentants, a été appelé aux fonctions de gouverneur de la province de Namur ;

Vu l'art. 36 de la constitution et l'art. 50 de la loi électorale ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le collège électoral de l'arrondissement de Virton est convoqué pour le 22 de ce mois, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre de la chambre des représentants, par suite de la nomination du sieur baron d'Huart aux fonctions de gouverneur de la province de Namur.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. Liedts) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

634. — 6 JUILLET 1840. — *Arrêté portant convocation du collège électoral de Bruxelles.* (Bull. offic. n. XLVIII.)

Léopold, etc. Vu l'art. 36 de la constitution et l'art. 50 de la loi électorale ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le collège électoral de l'arrondissement de Bruxelles est convoqué pour le 22 de ce mois, à l'effet de procéder à l'élection de deux membres de la chambre des représentants, par suite de la nomination du sieur H. de Brouckere aux fonctions de gouverneur de la province d'Anvers, et du général Willmar à celles d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Berlin.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. Liedts) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

635. — 6 JUILLET 1840. — *Arrêté portant convocation du collège électoral de Gand.* (Bull. offic., n. XLVIII.)

Léopold, etc. Vu le décès du sieur Emmanuel de Borluc, membre du sénat ;

(1) Présentation à la chambre des représentants le 14 mai 1840. — *Moniteur* du 18. — Rapport par M. Van Hooibrouck de Fiennes, le 2 juin. — *Moniteur* du 3. — Adoption le 11 juin, à l'unanimité des 54 membres présents. — *Monit.* du 13.

Sénat, rapport par M. Desmanet de Biesme, le 18 juin 1840. — *Moniteur* du 19. — Adoption le 19 juin à l'unanimité des 28 membres présents. — *Moniteur* du 20.